



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DU CONSEIL AUX COLLECTIVITES
ET DU CONTRÔLE DE LEGALITE

Melun, le **22 DEC. 2011**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
DU 16 DECEMBRE 2011**

Le 16 décembre 2011 à 14 heures 30, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) régulièrement convoquée, s'est réunie à la Préfecture sous la présidence de Monsieur Pierre MONZANI, Préfet de Seine-et-Marne.

Étaient conviés :

-en leur qualité de représentants **des 5 communes les plus peuplées du département :**

M. COPÉ Jean-François	Maire de	MEAUX	Excusé
Mme DELESSARD Monique	Maire de	PONTAULT-COMBAULT	
M. MILLET Gérard	Maire de	MELUN	
M. MOUTON Jean-Louis	Conseiller municipal	SAVIGNY-LE-TEMPLE	

-en leur qualité de représentants **des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département :**

M. DERVIN José	Maire de	LA TRÉTOIRE	
M. DROUHIN Jacques	Maire de	FLAGY	
M. DURAND Jean-Louis	Maire de	MARCHÉMORET	
M. GENIES Jean-Claude	Maire de	GRESSY	
M. de HAUT Paul-Noël	Maire de	SIGY	
M. JAMET Claude	Maire de	BAGNEAUX-SUR-LOING	Excusé
M. SALVAGGIO Tony	Maire de	PONTCARRÉ	
Mme TRIOLET Catherine	Maire de	RECLOSES	
M. TRONCHE Christian	Maire de	TANCROU	

-en leur qualité de représentants des autres communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, autres que les 5 communes les plus peuplées :

M. ALBARELLO Yves	Maire de	CLAYE SOUILLY	
M. CHANCLUD Gérard	Maire de	LA CHAPELLE-LA-REINE	
M. DEZERT Claude	Adjoint au Maire d'	AVON	Excusé
Mme DUPONT Corinne	Maire de	MITRY MORY	
M. GAUTIER Laurent	Maire de	TOURNAN-EN-BRIE	
Mme MAGNE Line	Adjointe au Maire de	MOISSY-CRAMAYEL	
M. MARCHANDEAU Christian	Maire d'	ANNET-SUR-MARNE	
M. ONETO Jean-François	Maire d'	OZOIR-LA-FERRIÈRE	
M. RIESTER Franck	Maire de	COULOMMIERS	Excusé

-en leur qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

M. AUBERT André	Président de la	CC de l'Orée de la Brie	
M. BERNARD Jean-Jacques	Vice-Président de la	CC des Deux Fleuves	
Mme CHAIN-LARCHÉ Anne	Présidente de la	CC de la Brie des Morin	
M. CHARTIER Michel	Président de la	CA de Marne et Gondoire	
M. COMMANAY Michel	Président de la	CC de la Brie des Moulins	
M. DENORMANDIE Roger	Président de la	CC du Montois	
M. FOURNIER Jean-Jacques	Président du	SAN de Sénart	
Mme GABET Colette	Présidente de la	CC du Pays de Bière	
M. GASNOS Bernard	Président de la	CA Melun Val de Seine	
M. GEOFFROY Guy	Délégué du	SAN de Sénart	Excusé
M. JACOTIN Bernard	Président de la	CC Avenir et Développement du secteur des Trois Rivières	
M. JEGO Yves	Président de la	CC des Deux-Fleuves	Excusé
Mme LACROUTE Valérie	Vice-Présidente de la	CC du Pays de Nemours	Excusée
Mme LEMOINE Patricia	Présidente de la	CC du Pays Créçois	
M. LEPY Laurent	Président de la	CC Les Sources de l'Yerres	
M. MARION Jean-Jacques	Président de la	CA de Marne et Chantereine	
Mme PAPIN Monique	Vice-Présidente de la	CC du Pays de la Goële et du Multien	
M. RICART Michel	Président du	SAN de Marne-la-Vallée / Val Maubuée	Excusé
M. RIGAUT Bernard	Président de la	CC du Pays de la Goële et du Multien	
M. ROGER François	Vice-Président de la	CC de Moret Seine-et-Loing	Excusé
M. SEPTIERS Patrick	Président de la	CC de Moret Seine-et-Loing	Excusé
M. VALLETOUX Frédéric	Président de la	CC de Fontainebleau-Avon	Excusé

-en leur qualité de représentants **des syndicats mixtes et des syndicats de communes** :

M. HOUEL Michel	Président du	SM d'études et de travaux pour l'aménagement et l'entretien du bassin du Grand Morin
M. PAVILLON Patrick	Délégué du	SI d'assainissement de Claye-Souilly, Villeparisis et Mitry-Mory
M. YVROUD Pierre	Président du	SI des Énergies de Seine-et-Marne

-en leur qualité de représentants **du conseil général de Seine-et-Marne** :

M. ÉBLÉ Vincent	Président du Conseil Général
M. GUERIN Jean-Pierre	Conseiller Général
M. CORNEILLE Bernard	Conseiller Général
M. BACQUE Pierre	Conseiller Général
Mme POTTIEZ-HUSSON Valérie	Conseillère Générale

-en leur qualité de représentants **du conseil régional dans la circonscription départementale** :

M. RIHAN-CYPEL Eduardo	Conseiller régional d'Ile de France	Excusé
M. GUILLEMET Thibaud	Conseiller régional d'Ile de France	Absent
M. JEUNEMAITRE Éric	Conseiller régional d'Ile de France	

Pouvoirs :

M. Jean-François COPÉ, excusé, a donné pouvoir à M. Gérard MILLET
M. Claude JAMET, excusé, a donné pouvoir à M. Jacques DROUHIN
M. Franck RIESTER, excusé, a donné pouvoir à M. Yves ALBARELLO
Mme Valérie LACROUTE, excusée, a donné pouvoir à Mme GABET
M. Michel RICART, excusé, a donné pouvoir à M. Michel CHARTIER
M. François ROGER, excusé, a donné pouvoir à Mme Monique PAPIN
M. Frédéric VALLETOUX, excusé, a donné pouvoir à M. Bernard RIGAULT
M. Claude DEZERT, excusé, a donné pouvoir à M. Gérard CHANCLUD
M. Guy GEOFFROY, excusé, a donné pouvoir à M. Bernard JACOTIN
M. Jean-Pierre GUERIN, présent en début de séance, a donné pouvoir à M. Vincent EBLE en cours de séance
M. Pierre BACQUE, présent en début de séance, a donné pouvoir à Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON en cours de séance
Mme Line MAGNE, présente en début de séance, a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER en cours de séance
M. Christian TRONCHE, présent en début de séance, a donné pouvoir à M. Tony SALVAGGIO en cours de séance
M. André AUBERT, présent en début de séance, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MARION en cours de séance

Assistaient également à la réunion :

M. GOUTEYRON, Secrétaire Général de la Préfecture
M. RONSSIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau
M. HUMBERT, Sous-Préfet de l'arrondissement de Meaux

M. BONNET, Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins
M. MAC KAIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy
M. BENOIST, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL)
Mmes BUTET, PETIT, MICHAUD, METIER, ZOTOFF, ALTIS, M. GUÉRINEAU de la Direction
des Relations avec les Collectivités Locales
M. SOMMIER, Directeur Départemental des Territoires
M. DAHAN, Directeur Départemental des Finances Publiques

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Préfet ouvre la séance.

Il rappelle que la CDCI a déjà approuvé 31 propositions, c'est-à-dire environ 80 % de celles qui lui ont été soumises. Il reste à examiner certains scénarios qui, soit ont été reportés lors de la précédente CDCI, soit n'ont pu lui être présentés en raison des concertations en cours. La CDCI a ensuite à rendre un avis simple sur le schéma dans sa globalité.

Le Préfet précise que les décisions qui seront prises sont susceptibles d'évolution. Adopter le schéma, c'est permettre aux intercommunalités d'évoluer et de se renforcer à partir de 2012 sur des bases juridiquement solides.

Il propose d'examiner en premier lieu les scénarios susceptibles d'être définitivement adoptés puis ceux qui nécessiteront une plus ample concertation en 2012. Il cède ensuite la parole au rapporteur général.

1- Amendement : Fusion des communautés de communes de la Brie Centrale et de l'Yerres à l'Ancoeur (amendement à la majorité des 2/3)

M. Genies, rapporteur général de la CDCI, prend la parole et présente le premier scénario soumis au vote de la CDCI : la fusion des communautés de communes de la Brie Centrale et de l'Yerres à l'Ancoeur. Il s'agit d'un amendement qui nécessite l'accord de la majorité des 2/3 des membres de la CDCI (soit 37 voix favorables).

M. Eblé, Président du Conseil Général : Il n'est pas nécessaire d'envisager les échéances de manière stricte ; il n'y a pas de date butoir impérative pour adopter le schéma. Des discussions entre communes et intercommunalités que l'on envisage de regrouper doivent se poursuivre bien au-delà du 31 décembre 2011 afin de rechercher des consensus. M. Eblé s'interroge également sur l'opportunité d'inscrire à l'ordre du jour l'examen de la fusion des communautés de la Gerbe et du Provinois.

M. le Préfet : La majorité des départements auront validé leur schéma au 31 décembre 2011. Il précise que, les propositions adoptées par la CDCI sont le fruit d'une production commune. Par ailleurs, il s'est engagé par écrit à ce que les secteurs qui rencontraient le plus de difficultés puissent être définis par un cadre formel tout en leur offrant la possibilité d'évoluer. En outre, les intercommunalités qui veulent avancer ne doivent pas être pénalisées par les autres.

M. Corneille, conseiller général : deux amendements ont été adressés à M. le Préfet; ils ne figurent pas dans l'ordre du jour.

M. le Préfet : Ces amendements ont été reçus la veille ; ils seront proposés à l'examen de la CDCI au même titre que les points prévus à l'ordre du jour.

M. le Secrétaire-Général : Le projet de fusion des communautés de la Gerbe et du Provinois a été inscrit à l'ordre du jour, à la demande des élus lors de la dernière CDCI.

Mme Magne, adjointe au maire de Moissy-Cramayel : s'interroge sur la possibilité de soumettre les dossiers difficiles à la CDCI en formation restreinte.

M. le Secrétaire-Général : il n'y a aucune obligation. L'objectif de la séance est d'adopter un schéma sans enclaves, ni discontinuités territoriales, ni communes isolées.

M. le Rapporteur-Général, donne la parole à M. Lepy, Président de la communauté des Sources de l'Yerres : la commune de Courtomer a sollicité le 9 juin 2011 son rattachement à la CC qu'il préside pour différents motifs (identité de bassin de vie, scolarisation des enfants de la commune sur les Sources de l'Yerres).

M. le Rapporteur-Général : propose dans un premier temps de soumettre la fusion des deux communautés de communes aux membres de la CDCI et dans un second temps d'inviter la commune de Courtomer à réitérer sa demande auprès de la nouvelle intercommunalité.

M. le Secrétaire-Général : précise que l'adhésion de la commune de Courtomer à la CC des Sources de l'Yerres, créerait une discontinuité territoriale au niveau de la CC de l'Yerres à l'Ancoeur. Il indique que les communes de La Chapelle-Gauthier et de Chaumes-en-Brie sont dans la même situation. Toutefois, une fois le schéma adopté, rien n'empêchera l'application du droit commun et l'adhésion de ces communes à un autre EPCI.

M. Drouhin, Maire de Flagy, insiste sur la situation de La Chapelle-Gauthier qui souhaite intégrer la CC de la Brie Nangissienne et sur celle de Chaumes-en-Brie qui demande à rejoindre la CC du Val Bréon, et souhaite que les réflexions les concernant se poursuivent en 2012.

M. Eblé : confirme que la communauté de communes de la Brie Centrale et les communes membres ont toutes délibéré défavorablement sur le projet de fusion.

M. le Préfet : L'amendement est soumis aux votes.

Résultat de l'amendement : 24 avis contre ; Amendement rejeté Maintien des périmètres des CC Brie Centrale et CC Yerres à l'Ancoeur
--

2- Amendement : Maintien dans leur périmètre actuel de la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine et de la communauté de communes Seine Ecole (amendement à la majorité des 2/3)

M. Gasnos, président de la CAMVS : des études ont été entamées par les deux intercommunalités. Il souhaite que les périmètres soient maintenus en l'état dans l'attente du résultat des études.

M. Guérin, conseiller général : Le résultat des études est en effet indispensable à toute prise de décision.

Résultat de l'amendement : 42 pour, 9 abstentions ; Amendement adopté Maintien des périmètres de la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine et de la communauté de communes Seine Ecole

3- Avis: Projet de fusion des CC du Provinois et de la Gerbe et rattachement de la commune de Chalautre-la-Grande au nouveau groupement (majorité simple)

M. Drouhin : Cette fusion serait très conflictuelle. La communauté de communes de la Gerbe doit être écoutée avec bienveillance.

Il propose à la CDCI de ne pas valider la proposition pour le moment.

M. le Préfet : Le problème de fond résulte de l'existence d'une commune enclavée (Poigny) et d'une discontinuité territoriale (Maison Rouge).

M. Salvaggio, maire de Pontcarré : La communauté de communes de la Gerbe a été créée par les services de l'Etat avec cette enclave en 2003.

M. Richert, Ministre chargé des collectivités territoriales, prévoit dans sa note du 7 novembre 2011, qu'il est possible de s'écarter du schéma au moment de sa mise en œuvre s'il apparaît qu'une solution différente est plus pertinente.

M. le Secrétaire-Général : Poigny est une commune enclavée, Maison Rouge crée une discontinuité et Chalautre-la-Grande est une commune isolée ; elles doivent impérativement être rattachées à une intercommunalité. C'est donc un avis simple qui est demandé à la CDCI.

M. Eblé : Il y a une sensibilité locale sur le projet de rattachement proposé ; il faut prendre le temps d'entendre le point de vue de l'ensemble des partenaires locaux.

M. le Secrétaire-Général : Le Préfet peut proposer d'autres arrêtés de périmètre après l'adoption du schéma, sur la base de propositions concrètes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

M. Houel, président de l'Union des Maires : il faut procéder au vote en sachant que le périmètre pourra être revu.

M. Chartier, Président de la CA Marne et Gondoire : une demande de report a été faite à l'occasion de la dernière CDCI. Il convient d'attendre que la situation évolue afin de donner un avis.

M. le Préfet rappelle, comme il l'a déjà souligné, qu'il est préférable que le schéma soit adopté avant la fin de l'année 2011.

M. Eblé : La question de la fusion des deux communautés de communes pourrait être validée provisoirement au même titre que les questions de Roissy et Tournan, nécessitant la poursuite des scénarios.

M. le Préfet : Le processus proposé permet de faire évoluer les périmètres.

M. Oneto, maire d'Ozouer-la-Ferrière : Il faut valider le schéma afin d'avancer.

M. le Rapporteur-Général soumet la proposition de fusion à l'avis de la CDCI.

Résultat : 31 pour, 19 contre, 1 abstention ; Avis favorable à la fusion des communautés de la Gerbe et du Provinois et au rattachement de la commune de Chalautre-la-Grande

4- Amendement : renvoi au droit commun du volet concernant les syndicats (amendement à la majorité des 2/3)

Résultat : unanimité ; adopté

5- Avis : Création d'un syndicat départemental d'électrification (majorité simple)

M. Yvroud : Un amendement a été déposé par le SIESM mais n'apparaît pas à l'ordre du jour. L'amendement proposé demande non pas la fusion des structures existantes mais l'adhésion des autres syndicats au SIESM.

L'existence d'un syndicat unique à l'échelon départemental est en effet une exigence législative mais la fusion des syndicats existants n'est pas en soi, le seul outil mis à la disposition du Préfet.

M. le Préfet : A côté du SIESM, de nombreuses collectivités adhèrent encore à d'autres structures, aussi est-il pertinent de fusionner les syndicats.

M. le Préfet propose que soit voté dans un premier temps, par avis simple, le principe de la création d'un syndicat départemental d'électrification, et dans un second temps, la proposition d'amendement de M. Yvroud. Il rappelle à ce dernier la nécessité d'obtenir la majorité des 2/3 des membres de la CDCI pour que l'amendement soit adopté.

M. Chanclud, maire de La Chapelle-la-Reine : il faut approuver la création d'un syndicat départemental car c'est la seule façon de parvenir à un syndicat départemental unique ; en outre, un cadre statutaire est nécessaire à son bon fonctionnement. Enfin, il existe des enjeux financiers importants (recherche de financements, technique et recherche d'énergies nouvelles, mise en pratique de ces éléments dans l'intérêt général des collectivités).

M. Houel rappelle la durée de vie limitée du SMERSEM et la nécessité de créer un syndicat unique au mois de juin 2012. Il subsiste aujourd'hui 5 syndicats qui doivent travailler ensemble à l'élaboration de statuts communs. Il souhaite que la création soit mise aux votes et qu'ensuite les présidents des syndicats d'électrification se réunissent.

M. Chartier, président de la CA Marne et Gondoire : propose de voter l'amendement puis d'émettre un avis simple.

M. Mouton, conseiller municipal de Savigny-le-Temple : considère que le SIESM est le syndicat départemental et que cette question a déjà été votée.

M. Marchandau, maire d'Annet-sur-Marne : Le syndicat rural d'électrification (SIER) de Claye-Souilly et le SMERSEM existent toujours ; il convient de voter la proposition faite par le schéma.

M. Albarello, il existe également le SIGEIF, syndicat d'électrification auxquelles appartiennent des communes extérieures à la Seine-et-Marne ; le vote du schéma est une nécessité pour renforcer la création du syndicat départemental.

Le principe de la création d'un syndicat départemental d'électrification est soumis aux votes.

Résultat: unanimité, adopté.

Résultat de l'amendement de M. Yvroud visant à créer un syndicat départemental d'électrification par adhésion au SIESM des 4 autres syndicats d'électrification : 28 contre, 15 pour, 8 abstentions ; amendement rejeté.

6- Avis simple : Fusion des communautés de communes des Pays de la Goële et du Multien et de la Plaine de France et rattachement de Villeparisis à la CA de Marne et Chantereine (majorité simple)

M. Corneille : Le secteur de Roissy est essentiel ; il sera dans les décennies à venir un secteur porteur en termes de retombées économiques et de création d'emplois. Le projet de schéma doit prendre ces éléments en considération.

Il existe par ailleurs une intercommunalité forte sur le secteur de Roissy dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise et aujourd'hui, il convient de répondre à l'intérêt général de la Seine-et-Marne. La fusion proposée par le schéma ne va pas assez loin. Aussi, la fusion doit s'accompagner des communes de Compans, Mitry-Mory, Le Pin et Villeparisis, qui y sont favorables. Un amendement a donc été déposé dans ce sens.

Mme Dupont, maire de Mitry-Mory : dans les années 2000, les communes de Villeparisis, Compans, Le Pin, Saint-Mesmes, Mitry-Mory ont déjà travaillé ensemble ; le projet n'a pas abouti pour des raisons financières. Le projet de rapprochement entre Compans, le Pin, Saint-Mesmes et Mitry-Mory entamé en 2006 n'a pas abouti non plus, l'Etat ayant opposé la discontinuité territoriale. Mme le maire précise que la commune est favorable à l'amendement proposé par M. Corneille, qu'elle a elle-même déposé.

Mme Papin, vice-présidente de la CC de la Goële et du Multien : Il faut parvenir à une intercommunalité cohérente centrée sur un bassin de vie. L'aéroport de Roissy est situé sur quatre communes. Ces communes étant touchées par le bruit généré par l'aéroport, on demande aux autres communes de recevoir leurs populations. La communauté de communes de la Plaine de France a ouvert un livre blanc sur la définition d'un projet de territoire ; elle était favorable à l'accueil de Mitry-Mory, Compans, Le Pin et Villeparisis. Il existe une délibération concordante de ces quatre communes pour adhérer à la CC de La Plaine de France. Aussi, Mme Papin demande si l'on peut considérer que la Plaine de France est étendue à ces quatre communes et fusionnée à la CC de la Goële et du Multien.

D'autre part, Mme Papin vient d'avoir connaissance d'un projet visant à regrouper les communes du Canton de Dammartin-en-Goële avec la CC des Portes de la Brie. Elle n'est pas opposée à cette fusion à la condition que les quatre communes qui ont l'aéroport sur leur territoire soient associées à une même intercommunalité.

M. Rigault, président de la CC de la Goële et du Multien : 26 maires sur 33 ont en effet signé un courrier pour saisir le Préfet d'un projet alternatif. Ce projet est bien un projet de territoire qui tient compte des petites communes. Ainsi, il est proposé le regroupement de la CC Plaine de France, CC Monts de la Goële et la CC des Portes de la Brie, ce périmètre n'étant pas figé.

M. Albarello, maire de Claye-Souilly : Il a en effet été sollicité par les élus de la Plaine de France et M. Rigault ; pour réfléchir à un projet de territoire concerté. Le projet final sera présenté au Préfet dans les prochaines semaines afin que la CDCI puisse ensuite débattre.

M. Corneille : il ne faut pas engager un débat entre ruraux et urbains mais faire naître une intercommunalité puissante qui serve le département. Il invite les communes limitrophes à adhérer.

De façon à pouvoir arrêter le schéma avant le 31 décembre, le Préfet propose que ces réflexions se poursuivent et demande si l'amendement présenté par Mme Dupont et M. Pavillon est maintenu.

Il est retiré.

Le Préfet propose de voter par un avis simple à la fois la fusion des communautés de communes des Pays de la Goële et du Multien et de la Plaine de France et le rattachement de Villeparisis à la CA de Marne et Chantereine

Résultat: avis simple soumis au vote à bulletins secrets

Pour : 30, contre : 21, abstention : 0

Adoption de la fusion des communautés de communes des Pays de la Goële et du Multien et de la Plaine de France et rattachement de Villeparisis à la CA de Marne et Chantereine

7- Amendements : Maintien de Mitry-Mory et Compans en Seine-et-Marne et création d'une nouvelle communauté et rattachement de Le Pin à la communauté de communes des Portes de la Brie

Résultat des amendements soumis au vote à bulletins secrets : pour : 32, contre : 19, abstention : 0

Amendements rejetés

8- Amendement : Rattachement de la commune de le Pin à la CA Marne et Chantereine

M. le Rapporteur Général précise que la CDCI ayant refusé le rattachement de la commune de Le Pin à la CC des Portes de la Brie, il convient de voter sur son rattachement à la CA Marne et Chantereine, qui jouxte la commune.

Résultat de l'amendement : pour 34 ; contre : 14 ; abstentions : 3

Amendement rejeté

M. le Préfet rappelle que le schéma ne peut comporter de communes isolées.

M. Albarello : fait la proposition d'intégrer la commune de Le Pin dans la CC des Portes de la Brie, la commune jouxtant Claye-Souilly.

Il n'est pas donné suite à cette proposition qui a déjà fait l'objet d'un rejet unanime de la CDCI.

9- Avis simple : Rattachement de Tournan-en-Brie à la CC des Portes Briardes

M. Gautier, Maire de Tournan-en-Brie : Le rattachement de Tournan-en-Brie à la CC des Portes Briardes était prévu dans le schéma initial. Toutefois, une étude pour l'intégration de la commune à la CC du Val Bréon a été initiée et les résultats seront rendus fin janvier début février. En fonction du résultat de cette étude et de la présentation qui en sera faite à la CC du Val Bréon, l'intégration de la commune de Tournan à la CC sera proposée.

M. le Maire précise que le rattachement de la commune à la CC des Portes Briardes est une possibilité afin d'adopter le schéma, mais il lui a été assuré que le rattachement de la commune à la CC du Val Bréon pourrait être étudié à l'occasion d'une prochaine CDCI.

M. le Préfet : confirme son engagement et renvoie M. le Maire aux propos de la convocation.
Un avis de la CDCI à la majorité simple est toutefois recommandé.

M. Oneto: Le conseil municipal de Tournan a rejeté la proposition tendant à intégrer la commune à la CC des Portes Briardes et a privilégié le rattachement à la CC Val Bréon ; il s'interroge sur l'étude menée par la commune : porte t-elle sur un rattachement à Val Bréon ou examine-t-elle également l'hypothèse du rapprochement à la CC des Portes Briardes.

M. Gautier : la cohérence territoriale a amené Tournan à voter pour le rattachement à la CC du Val Bréon. Toutefois, si cette démarche n'aboutit pas, d'autres scénarios pourront être envisagés, la commune de Tournan jouxtant trois intercommunalités.

Résultat : pour : 30, contre : 18, abstention : 1 Adoption du rattachement de Tournan-en-Brie à la CC des Portes-Briardes
--

Avis simple : Adoption du schéma dans sa globalité :

Résultat : avis simple soumis au vote à bulletins secrets Pour 31, contre 20 Le schéma départemental de la coopération intercommunale est adopté.
--

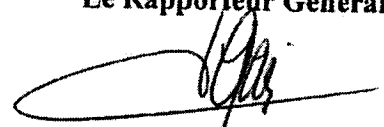
La séance est levée à 18H30.

Le préfet



Pierre MONZANI

Le Rapporteur Général



Jean-Claude GENIES